

déchets



LE RÉAMÉNAGEMENT DES ZONES DE COLLECTE

Dans le cadre du projet "Contrat Ambition Région" et en lien avec les objectifs du projet de territoire, la CCLA souhaite améliorer l'intégration paysagère et la fonctionnalité des espaces de stationnement et des équipements liés à la collecte des déchets.

Cette amélioration concerne les équipements des zones d'accueil du public situés près du lac dont l'usage bénéficie aussi à la population locale.

Ce projet de réaménagement est la première étape dans l'évolution du système de collecte des déchets. La CCLA souhaite moderniser les contenants et systématiser l'apport volontaire des ordures ménagères sur des points collectifs.

Le début des travaux est prévu pour l'automne 2021.

QUELS AMÉNAGEMENTS ?

- Le réaménagement des zones de conteneurs de collecte des déchets.
- La mise en place de 32 conteneurs semi-enterrés pour la collecte des déchets recyclables.

LA PLATEFORME DE DÉCHETS VERTS

Située à Dullin, la plateforme de déchets verts est ouverte à tous les habitants du territoire de la CCLA. Afin de garantir une bonne qualité du broyat, soyez vigilants dans le tri des déchets.

OÙ ?

- Parking du port à Aiguebelette-le-Lac / Parking de la plage de Lépin-le-lac / Parking du Gué-des-Planches / Parking du Sougey / Parking de la plage de Pré argent / Parking de la plage de Bonvent / Parking en face de la Maison du Lac / Route du Terreau.



AUTORISÉS :

- Feuilles,
- Tontes de gazon,
- Tailles de haies (diamètre max. 12cm),
- Résidus d'égilage et petits branchages.



INTERDITS :

- Plastiques (bâches, sacs, pots, etc.),
- Ferraille (fil de clôture, etc.),
- Gravats (pierre, cailloux, parpaing, etc.),
- Ordures ménagères,
- Souches / troncs / rondins de bois.

EN COURS :

Un projet de création d'une seconde plateforme sur la commune de Novalaise.



LE PARCOURS DES DÉCHETS

Où vont nos déchets ?
Que deviennent-ils
une fois collectés ?

Chaque semaine, nous produisons en moyenne 11kg/hab. de déchets.



Flux	Site de regroupement	Site de traitement	Type de valorisation	Coût à la tonne
Ordures ménagères		Incinérateur à Chambéry	Production d'énergie et de chaleur	234,5€/T
Verres	Chamousset (73)	Veauche (42) Béziers (34)	Valorisation matière	25€/T
Journaux / magazines	Centre de tri à Chambéry	Golbey (88)	Valorisation matière (nouveaux papiers et cartons)	114€/T
Emballages cartons	Centre de tri à Chambéry	Usines en Espagne et en France	Valorisation matière	58€/T
Acier	Centre de tri à Chambéry	Usines Arcelor Mittal Dunkerque (59) et à Fos-sur-Mer (13)	Valorisation matière	
Aluminium	Centre de tri à Chambéry	Usine de Compiègne (62)	Valorisation matière	
Briques alimentaires	Centre de tri à Chambéry	Laval sur Vologne (88) et usine en Italie	Valorisation matière (papiers d'essuyage industriel)	
Bouteilles et flacons plastiques	Centre de tri à Chambéry	Usines en France et en Espagne	Valorisation matière (nouvelles bouteilles ou flacons)	
Gros cartons	Centre de tri à Chambéry	Usines en France et en Espagne	Valorisation matière	57,4€/T
Encombrants		Centre d'enfouissement à Cessieu (38)		137,8€/T
Déchets verts		Plateforme Belley (01) et Dullin (73)	Broyage et valorisation matière	38€/T
Gravats		Centre d'enfouissement à Cessieu (38)		15,8€/T
Bois	La Tour du Pin (38)	Grenoble (38) et usine en Italie	Valorisation matière (chaufferie bois, panneauier)	96,5€/T
Ferrailles	Suez à Chambéry	Acierie en France	Valorisation matière	93,7€/T
Pneumatiques		Granulutex (74)	Valorisation matière (usage BTP) et valorisation énergétique (cimenterie)	0 €
Plâtres		Francin (73)	Valorisation matière (plaques de plâtre)	96,7€/T
Textiles		Usine Tri Vallée à Albertville (73)	Fabrication matériau isolant thermique et phonique, chiffons industriels, friperie	0 €
Peintures / solvants	TRIALP Chambéry	Salaise sur Sanne (38)	Valorisation énergétique	662€/T
Acide / base / aérosol / produits phyto sanitaires	TRIALP Chambéry	Usine SARPI (42)	Valorisation énergétique	1800€/T
Piles	Groisy (74)	Usine SRELEC en France	Valorisation des métaux	0 €
DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)	Chamousset (73)	Usines en France	Valorisation des métaux Valorisation énergétique	43,3€/T
DEA (déchets d'équipements d'ameublement)	Francin (73)	Usines en France	Valorisation matière	21€/T



LA REDEVANCE INCITATIVE, C'EST QUOI ?

La redevance incitative est une **facture payée par chaque utilisateur du service "déchets ménagers"** (particuliers, professionnels, administrations). Elle varie d'un utilisateur à l'autre en fonction de la quantité produite de déchets (nombre de sacs ou poids).

Elle a été mise en place par la CCLA en 2013 dans le but de réduire les tonnages d'ordures ménagères et de responsabiliser les usagers au niveau de leur production de déchets. Elle a permis de passer de **182kg/hab. en 2013 à 100kg/hab. en 2020**, soit environ 55% de diminution.

COMMENT EST ÉTABLIE LA FACTURE ?

PART FIXE

Correspondant à l'abonnement au service de gestion des déchets (collecte et traitement des déchets recyclables, 3/4 de la collecte des ordures ménagères, déchetterie, communication, etc.).

PART VARIABLE

Déterminée par la quantité de déchets produites comprenant 1/4 de la collecte et l'incinération des ordures ménagères.



CHAQUE USAGER PAYE EN FONCTION DE SA CONSOMMATION !



ET CHEZ NOS VOISINS ?

Comparaison entre 3 tarifications sur une base de 3 personnes dans le foyer :



Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :

137,25€* TTC/an

*taux d'imposition 9,15%. Exemple avec une habitation d'une valeur locative de 1500€.



Redevance unique d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) :

195€ TTC/an



Redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères (RIEOM) :

- bac individuel : **192,68€ TTC/an**
- badge : **144,15€ TTC/an**

bilan 2020



La commission déchets souhaite développer le ramassage collectif sur tout le territoire afin de diminuer les coûts de collecte.

L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Dans la lettre du tri parue en juillet 2018, nous faisons état de nouvelles consignes de tri incluant le tri des contenants en plastique. Les choses se précisent puisque le territoire de la CCLA adoptera ses nouvelles consignes au **1 janvier 2023**.^{er}

Ainsi, tous les emballages en métal, en carton et en plastique, sans exception, pourront être déposés dans la colonne de tri des emballages. L'ensemble des papiers sera également à déposer avec les emballages.

Cette extension de tri permettra de :

- Simplifier le geste de tri de l'utilisateur,
- Développer des filières de recyclage pour les plastiques (seulement 26% de ces emballages sont recyclés aujourd'hui),
- Économiser du pétrole et limiter le rejet de gaz à effet de serre,
- Obtenir des recettes supplémentaires grâce à la revente de ces matières,
- Diminuer les refus de tri qui partent en incinération.



DÉCHETTERIE MODIFICATION DU SENS DE CIRCULATION

Au vu de l'importante fréquentation, la circulation devient difficile sur le site de la Déchetterie de Novalaise. C'est pourquoi la CCLA a choisi de revoir le sens de circulation.

Cette réorganisation a pour but de fluidifier et de sécuriser les déplacements dans l'enceinte du site. La mise en place de ce nouveau sens de circulation interviendra dans le courant du mois de juillet 2021.

HORAIRES

Été du 01/03 au 31/10

Lundi et vendredi de 13h30 à 18h00.
Mercredi et samedi de 8h30-12h00 à 13h30-18h00.

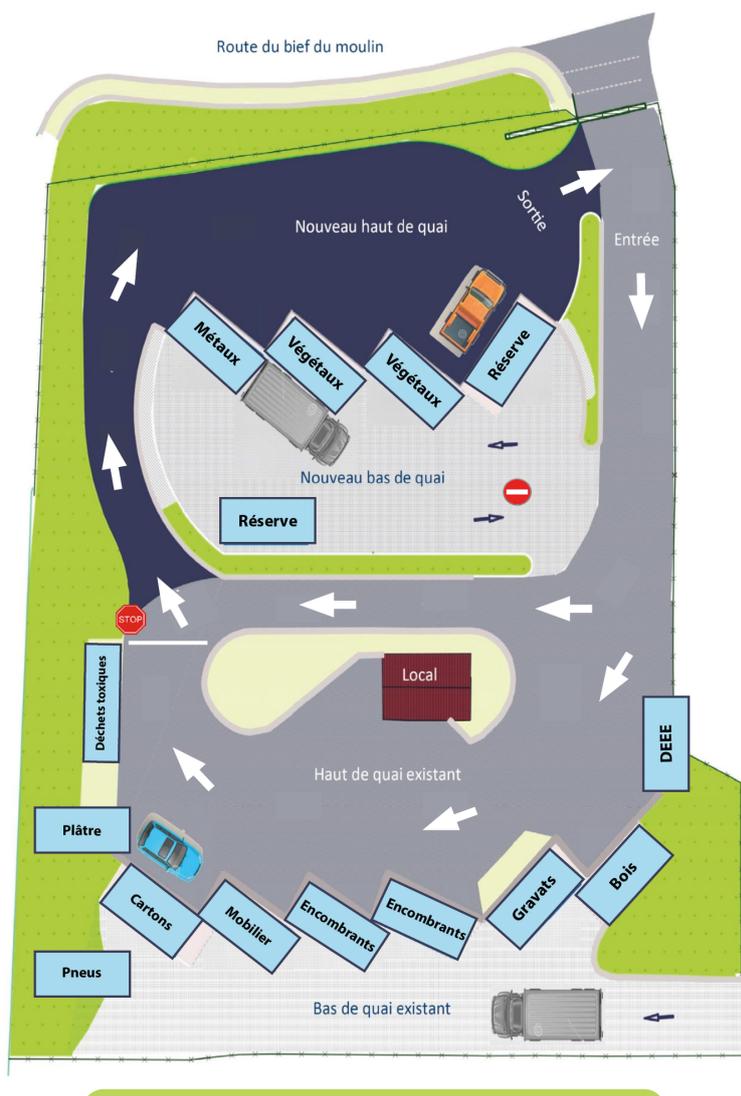
Hiver du 01/11 au 29/02

Lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 18h00.
Samedi de 8h30-12h00 à 13h30-18h00.

Jours de fermeture

Mardi, jeudi, dimanche et jours fériés.

PLUS D'INFORMATIONS :
www.ccla.fr



COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

Tous les lundis

- Aiguebelle-le-Lac
- Attignat-Oncin
- Ayn
- Dullin
- Lépin-le-Lac
- Nances
- Saint-Alban-de-Montbel

Tous les mercredis

- Gerbaix
- Novalaise